

Nouvelles des Sociétés

Objekttyp: **AssociationNews**

Zeitschrift: **Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat**

Band (Jahr): **1 (1928)**

Heft 1

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

du combustible peut être considéré comme excellent. Le rendement le plus fréquent est de 60 à 70 %.

Il arrive même que celui-ci soit interverti si on ne prend soin d'utiliser les combustibles dans les appareils qui leur conviennent. Ainsi un essai avec de l'antracite à 7800 calories et de coke à 6700 calories a démontré que ce dernier, à poids égal, avait un rendement supérieur dans certaines conditions. Ce fait provenait de ce que les matières volatiles de l'antracite ne brûlaient pas complètement avant leur évacuation par le canal de fumée. Ce phénomène est d'ailleurs très fréquent.

Examinons maintenant les combustibles les plus connus dans nos contrées.

Antracite.

Le meilleur charbon pour le chauffage de calorifères à feu continu. Il s'allume difficilement, brûle lentement presque sans flamme, développe une forte chaleur, laisse peu de cendres et ne s'agglutine pas. Cependant les qualités d'antracites ayant plus de 10 % de matières volatiles ne conviennent pas à cet usage.

Houilles.

Les qualités demi gras à maigre contiennent passablement de matières volatiles et produisent de longues flammes. Elles conviennent donc surtout aux foyers de potagers. Les qualités belges donnent une chaleur rapide, intense et laissent peu de cendres.

Agglomérés de houille.

Les poussières de houille ont été considérées comme inutilisables jusqu'au jour où l'augmentation du prix des combustibles a permis aux mines de couvrir les frais de fabrication de briquettes; celles-ci ne sont donc que des «poussiers» agglomérés au moyen de brai qui lui-même est un extrait de la houille analogue au goudron. Les briquettes sont surtout recherchées par l'industrie mais sont aussi connues dans l'usage domestique sous forme de «boulets.» La qualité des boulets dépend premièrement de la nature du charbon avec lequel ils sont faits; en poussiers mi gras ils s'emploient pour la cuisine et en poussiers maigres pour les calorifères. Les boulets brûlent plus vite, développent moins de chaleur et laissent plus de cendres que la houille en morceaux, par contre ils ne s'agglutinent pas et s'allument facilement à cause du brai qu'ils contiennent.

Briquettes de lignite.

Ces briquettes sont très connues chez nous sous le nom de briquettes «Union» et nous viennent en grande partie d'Allemagne. Elles brûlent très lentement en demandant un faible tirage d'air ce qui les rend particulièrement aptes à alimenter un feu que l'on désire doux. Une bonne briquette de ce genre doit conserver sa forme jusqu'à entière combustion.

Cokes.

Au point de vue commercial le coke n'est pas toujours un simple résidu de la houille comme par ex. le coke à gaz; bien des mines le produisent pour la vente qui, en raison de la forte demande est plus facile que celle de la houille grasse et plus rémunératrice à cause des produits accessoires qui en sont tirés.

Pour obtenir ces derniers on soumet la houille à de hautes températures, à l'abri de l'air, dans des fours à coke; on peut ainsi en extraire ammoniac, benzol, goudron, huiles, naphtaline, etc. Pour la fabrication du gaz d'éclairage, elle est traitée à basse température dans des cornues. Ce qui reste après ces opérations est connu sous le nom de coke.

L'avantage principal du coke est son prix bas pour un rendement calorifique parfois équivalent à celui de l'antracite. Par contre il est difficile à allumer, nécessite des foyers plus grands et laisse selon la qualité, plus ou moins de cendres. Il est très apprécié pour les chauffages centraux et s'emploie, mélangé à l'antracite, dans les calorifères à feu continu. Le coke à gaz est généralement vendu par les usines locales; il est encore plus léger que le coke industriel, brûle facilement et vite en donnant un grand développement de chaleur. Pour ces raisons il peut être employé dans les potagers.

Tourbe.

Les tourbières ne sont pas rares dans nos contrées, mais l'exploitation en a été presque totalement abandonnée à cause du prix élevé de la main d'œuvre. La tourbe n'est donc guère utilisée que par ceux qui habitent à proximité et peuvent l'extraire à temps perdu. Elle doit être employée très sèche et dans des foyers de grandes dimensions.

Bois.

Pour l'allumage du charbon il est indispensable; à cet effet on emploie de préférence le sapin tandis que le hêtre et le chêne sont choisis comme moyen de chauffage dans les potagers, les lessiveuses ou les cheminées ouvertes. Le bois est apprécié pour les longues flammes et la chaleur douce qu'il donne, mais, en considération de la faible récupération qu'il procure, c'est un combustible relativement coûteux. Cependant à la campagne, où on l'acquiert sans grands frais, il s'utilise beaucoup.

Un bon bois de chauffage doit être coupé en hiver, séché quelques temps en plein air et, sitôt sec, mis à l'abri des intempéries. S'il reste exposé trop longtemps dehors, il «fuse» et perd la plus grande partie de sa valeur calorifique. Le chêne, qui est aussi appréciable que le hêtre (fayard), doit être écorcé afin d'éviter l'odeur désagréable que répand le tanin attaché à l'écorce. (à suivre).

Chronique.

Exposition des villes suisses.

Sur l'initiative de la Fédération des architectes suisses les représentants des principales villes suisses se sont réunis le 12 novembre à Bienne pour discuter des bases d'une exposition d'urbanisme qui aura lieu à Zurich l'été prochain.

Nous aurons l'occasion de faire là, par comparaison, d'intéressantes observations sur le développement des villes de notre pays. Jusqu'ici il n'existait aucune base commune pour ces études dont dépend pourtant l'extension plus ou moins rationnelle de nos cités.

Maisons d'essais à Zurich (Versuchshäuser).

Nos autorités ont considéré jusqu'ici avec raison qu'il était de leur devoir de faciliter des expériences de laboratoires, que cela fut dans le domaine de la médecine, de la chimie, de la physique et même dans celui de matériaux de construction.

La ville de Stuttgart se fait une idée plus large encore de ses devoirs envers la population en subventionnant la construction d'habitations modernes afin de permettre des enquêtes sur les conceptions et procédés nouveaux dans ce domaine. Sur une échelle plus modeste Zurich suit l'exemple en faisant édifier pour le courant de l'année 1928 deux maisons familiales de type moderne. Le toit-terrasse, les larges baies et la sobriété des façades caractérisent l'aspect de ces maisonnettes dont la distribution intérieure, l'aménagement et le mobilier devront diminuer le travail d'entretien de la ménagère en augmentant les commodités et les comforts.

Le succès extraordinaire (35 000 visiteurs!) de l'exposition du «home nouveau» qui présentait des intérieurs modernes dans les locaux de l'École des Arts et Métiers a contribué à la décision de la ville de Zurich de subventionner cet essai dont l'intérêt ne peut échapper à personne.

Nouvelles des Sociétés.

Société coopérative d'habitation de Genève.

L'assemblée annuelle qui eut lieu fin septembre 1927 a enregistré avec satisfaction la terminaison de la troisième étage de construction. Trente nouvelles maisonnettes de quatre pièces sont louées depuis le printemps 1927, ce qui porte le total des habitations familiales mises sur le marché par la Société à cent vingt.

Le rapport annuel n'ayant pas encore paru, nous donnerons dans le prochain bulletin des nouvelles plus détaillées.

Qu'il suffise de dire que Conseil d'administration envisage maintenant la construction de maisons locatives à trois étages, analogues à celles des coopérateurs lausannois. Nous espérons donner bientôt des précisions à ce sujet.

Société pour l'amélioration du Logement, Genève.

L'assemblée générale du 26 avril 1927 a approuvé le rapport annuel et nommé le nouveau comité à la tête duquel le Dr. A. Montandon continue de présider. Quelques membres ont été adjoints à l'ancien comité, ce qui a permis la répartition du travail par commissions.

La Commission de salubrité a effectué une enquête sur les loges de concierges qui sera très utile pour appuyer certains articles de la nouvelle loi sur les constructions. Cette dernière a été étudiée par la Commission de législation; le résultat de son travail a déjà été présenté au Comité et les conclusions sont très favorables au projet qui présente un progrès notable sur la loi actuellement en vigueur.

La Commission technique étudie un programme pour servir de base à un concours d'immeubles locatifs construits qui seront examinés sous le point de vue de leur salubrité. La Commission des finances est chargée de faire une enquête sur les moyens financiers qui ont permis les constructions économiques en Suisse afin de trouver le moyen d'encourager à Genève ce genre de constructions.

Enfin la Commission de propagande a réusé, grâce surtout aux efforts de M. Camille Martin, à mettre sur pied le nouvel organe de la Suisse romande, cette Revue de l'habitation en Suisse, à laquelle nous souhaitons le même succès qu'à sa soeur de la Suisse allemande.

Nous espérons que l'élan manifesté par cette activité sera durable et que peut être, sous forme d'articles le lecteur sera mis au courant des sujets particulièrement intéressants.

Société Coopérative d'habitation Lausanne.

Tous les sociétaires reçoivent le présent numéro à l'examen, avec prière de le lire attentivement. Ce journal, qui paraissait depuis 2 ans en langue allemande, ne pourra subsister dans son édition française, que grâce aux abonnés qu'il trouvera parmi les personnes s'intéressant au problème toujours actuel de l'habitation.

Afin de faciliter l'abonnement à nos sociétaires, le conseil d'administration a décidé d'allouer une subvention, de fr. 1.50 par membre désirant s'abonner. Le coût étant de 3.50, il sera donc ramené à fr. 2.— par an pour nos sociétaires.

Tous ceux qui désirent s'abonner voudront bien découper le bulletin ci-après et l'envoyer à notre secrétaire, au plus vite. Nous recommandons tout spécialement l'abonnement aux locataires. Nous espérons que cette facilité sera appréciée par de nombreux sociétaires.

Lausanne, décembre 1927.

Le Comité Directeur
de la Société coopérative d'habitation.

Bibliographie.

Petites maisons familiales. — Construites sur l'initiative de l'Union Suisse pour l'amélioration du logement.

Publié sous la direction de M. EBERLE, architecte. Edition Neuland-Verlag. Zürich 1927.

Grâce à l'initiative de la Confédération, qui a mis en 1921, à la disposition de l'Union Suisse pour l'amélioration du Logement une somme de Fr. 200.000.—, cette Société a pu faciliter la construction de petites habitations d'un type rationnel et économique. Le crédit fédéral a été réparti entre les différentes sections de l'Union qui l'ont utilisé comme fond de roulement en consentant des prêts temporaires, sous certaines conditions très strictes, à diverses entreprises. Les maisons-types ont été construites à Bâle, St. Gall, Lausanne, Berne, Zurich, Chaux-de-Fonds, Fribourg, Winterthur, Hutwil.

La présente brochure a pour but de faire connaître les résultats acquis durant une période de cinq années. Pour

chaque entreprise des plans et croquis, accompagnés de notices explicatives montrent comment, dans les diverses villes de la Suisse, le problème a été résolu aux points de vue technique, financier, économique et social. Les renseignements détaillés sont donnés sur le prix des constructions ainsi que sur leur financement. Un tableau comparatif dans lequel toutes les indications ont été établies sur des bases identiques permet de comparer entre eux les résultats acquis.

Cet ouvrage intéresse tous ceux qui travaillent à la réforme du logement; il fournira aux administrations urbaines, aux architectes et aux simples particuliers une documentation de premier ordre.

Dr. Kloeti. Die Zürcher Eingemeindungsfrage. Zürich 1927.

Il y a exactement 35 ans, la petite ville de Zurich, entourée de nombreux faubourgs très peuplés, sentit la nécessité de grouper sous une seule administration la grande agglomération qui s'était constituée autour du noyau urbain primitif. Grâce au développement qu'elle a pris sous ce nouveau régime, la grande ville de Zurich se trouve aujourd'hui analogue à celle qui avait imposé «la fusion» de 1895. En dehors du périmètre pourtant étendu de la ville agrandie se sont constitués de nouveaux faubourgs, intimement associés à la vie du centre dont ils dépendent, mais cependant distincts de celui-ci, au point de vue administratif. La question se pose donc à nouveau de savoir s'il convient d'incorporer les nouvelles communes à la ville de Zurich.

Dans une brochure récemment parue, le Dr. KLOETI, Conseiller municipal de Zurich, expose de façon très claire et convaincante, les arguments qu'on peut faire valoir en faveur d'une nouvelle «fusion». Nous ne pouvons songer à résumer dans ces colonnes un travail aussi documenté, mais nous croyons intéresser nos lecteurs en relevant ici quelques unes des idées émises par l'auteur au cours de son exposé.

Le problème qui se pose à Zurich, comme en bien d'autres villes, est avant tout un problème d'urbanisme. L'extension des villes s'effectue sous la pression de lois économiques vis à vis desquelles le législateur demeure impuissant. Il ne sert à rien de protester contre les inconvénients de la grande ville. Il convient plutôt de prendre à temps toutes les mesures nécessaires pour réduire au minimum les conséquences fâcheuses qu'entraînent la concentration de nombreux habitants sur un étroit espace. Il faut que les villes se développent en surface afin que la population demeure autant que possible en contact avec la nature. Les municipalités ont donc le devoir de préparer à l'avance l'aménagement des quartiers extérieurs, de réserver, alors que cela est encore possible, des espaces libres, de prendre toutes mesures pour encourager la construction de maisons saines et pratiques. Le territoire sur lequel doit s'organiser l'extension de la ville future est précisément celui qui se trouve en dehors du périmètre de la ville actuelle et qui de ce fait échappe au contrôle de son administration. Il est réparti entre plusieurs communes dont les moyens d'action sont peu étendus et les ressources très inégales. Du fait de leur situation par rapport au centre et de leur origine, les agglomérations secondaires ne saisissent pas toute l'importance des mesures à prendre pour préparer l'avenir, elles n'osent prendre des décisions dont l'utilité immédiate ne leur paraît pas démontrée.

Pour que la ville de Zurich puisse exercer une action efficace dans le domaine de l'urbanisme en général et dans celui du logement en particulier, il importe donc qu'elle ait les moyens de préparer elle-même le développement de sa banlieue. Seule une concentration des services administratifs entre les mains d'un pouvoir municipal unique permettra de résoudre à la satisfaction générale le problème de la grande ville.

Nous n'avons pas cité ici les autres considérations développées par M. Kloeti en faveur d'une fusion des communes situées aux abords de la ville de Zurich. Nous nous sommes bornés à mettre en évidence ce qui, dans cette brochure, se rapporte plus directement aux sujets traités dans ce journal. On ne peut en effet trop insister sur la nécessité de considérer le problème de l'habitation non seulement en lui-même, mais dans ses relations avec les questions générales d'urbanisme et d'édilité urbaine.